

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2009

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents :

M. GIRARD Claude, MME DEBUISSON-KAUFMANN Marie-Claire, M. JUIF André, M. PELLETEY Hubert,

M. BARB Jacques, M. BARRALON Guy, M. COURBOT Gilles, M. GARCIA Michel, M. GEHANT Pascal, M. JOMARD Norbert, M. MONDOLONI Jean-Pierre, M. MORGEN Jean-Paul, M. MONPOINT Christophe, M. LAUDIE Marc

secrétaire de séance : M. MONPOINT Christophe

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 30/01/2009**
- 2. ONF – Proposition de travaux 2009**
- 3. Personnel – adhésion à la mutuelle mutame**
- 4. Demande de soutien communes forestières**
- 5. Urbanisme – informations**
- 6. Questions diverses**

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum était atteint.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 19/12/2008

M. le Maire soumet au vote le compte-rendu de la dernière séance.

Le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2009 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé par

13 POUR et 1 ABSTENTION

2 – ONF – Proposition de travaux 2009

M. JOMARD Nobeirt présente la liste des travaux pour 2009 établie par l'ONF, concernant des travaux de dégagement de régénération naturelle à faire manuellement sur les parcelles 5,6,7 au Bromont sur 1,3 Ha ainsi que sur la parcelle 8 du Bromont sur 1,7 Ha si l'exploitation est terminée sur cette parcelle. Le montant des travaux est estimé à 3 354,90 € TTC, la majorité des conseillers souhaitent un devis comparatif avant de délibérer sachant très bien que pour réaliser de tels travaux, de très bonnes connaissances techniques et professionnelles sont nécessaires.

3- Personnel – adhésion à la mutuelle mutame

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un membre du personnel communal a sollicité la Mutame (Mutuelle destinée aux agents territoriaux) pour couvrir son complément santé. La collectivité devra s'acquitter d'une participation représentant 25% des cotisations optionnelles statutaires des adhérents.

A l'unanimité les élus, autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention, à inscrire au budget communal la charge représentant 25 % de la cotisation annuel ainsi que tout document s'y rattachant.

Une note de service sera adressée à l'ensemble du personnel communal les informant de cette adhésion.

4 -Demande de soutien communes forestières

Monsieur le Maire informe les élus du courrier qu'il a reçu de la fédération des communes forestières s'inquiétant des restructurations qui risquent d'aboutir à une dégradation des services fournis par l'ONF. La fédération souhaite le soutien des communes et demande aux conseils

municipaux de prendre une délibération visant à défendre le régime forestier et les services de l'ONF, pour :

- le maintien des personnels de terrain ONF pour la gestion des forêts communales
- l'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF
- l'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois qui doivent constituer l'axe prioritaire du plan de relance de la filière
- le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charges des démarches de territoire,
- la mise en place du fonds de mobilisation de 100 M€/an annoncé par le ministre de l'Agriculture pour augmenter les récoltes de bois, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural.

Par 12 POUR et 2 ABSTENTIONS

Le Conseil Municipal décide de prendre une délibération pour soutenir la fédération nationale des communes forestières.

5-Urbanisme – informations

- a. Lotissement « Portes de Belfort » projet abandonné par le demandeur
- b. Lotissement « Aux Basses Chintres » Monsieur le Maire rappelle que ce permis de lotir déposé en 2007 a été accordé le 18 novembre 2008 avec accord de tous les services consultatifs. Quelques jours plus tard, il reçoit l'exploitant agricole qui l'informe d'une anomalie possible sur le rejet des eaux pluviales (tuyau envisagé peut-être cassé), pas d'accord de servitude. Après analyse du dossier avec la commission urbanisme et la visite sur place des services de la CAB, il en ressort qu'il existe effectivement des anomalies par rapport au POS : problèmes de largeur de voirie non respecté, le rejet des eaux pluviales n'est pas réalisable.
Le 17 février 2009, le Maire signe un arrêté de retrait de l'autorisation.
- c. Suite à une nouvelle construction rue de la Mèche, après avoir obtenu l'accord de la municipalité pour se raccorder aux réseaux existants sur la rue des Roseaux, les services de la DDEA refuse cette permission de voirie sous prétexte que la voie serait privée. Etant donné la délibération prise en date du 3/04/2001 stipulant que la commune reprend en charge la totalité du chemin ZD n° 94 desservant en outre le lotissement « 4 C'Zons », le Maire va autoriser cette permission de voirie qui est sur le domaine communal.

6-Divers

Monsieur le Maire informe les conseillers sur :

le concours d'orthographe médiathèque :

Le 21 mars 2009 à 15h au centre de loisirs et d'animations.

Ouvert à tous, petites et grands, une dictée de 3 étapes de difficulté croissante sera proposée :

Après la 1ère étape, arrêt des plus petits (jusqu'au CM2)

Après la 2ème étape, arrêt des juniors (jusqu'à 3ème)

A la fin de la dictée, arrêt des adultes, suivi d'un goûter qui permettra aux organisateurs de corriger les copies.

Copies anonymes : discrétion assurée.

Correction collective commentée.

A la fin du concours, remise des récompenses

Entrée gratuite, inscription possible sur place, mais possibilité de réserver au 09.64.24.34.15 ou par mail à mediatheque.denney@orange.fr

Est Républicain : opération franche-comté vue du ciel

Tous les mercredis l'Est Républicain publie des photos aériennes d'une commune sur une page centrale, ainsi que les infos fournies par cette commune. Si la commune souhaite participer à cette opération, le coût de revient serait de 500 € pour la distribution de 1000 journaux sur la commune. La commune ne comportant que 304 foyers, il serait possible de ne prendre qu'une moitié de feuille (en accord avec une autre commune) soit pour un prix de (500/2) 250€.

Monsieur le Maire soumet cette demande au conseil qui ne retient pas cette demande étant trop onéreuse pour la commune.

Problème d'eau de ruissellement le long de la RD 83, avenue d'Alsace

Mme MC Debuissou/Kaufmann aborde le problème d'eau de ruissellement de l'avenue d'Alsace, informe les habitants présents à cette séance et réitère au conseil municipal les démarches et les réunions organisées tout au long de l'année 2008, en demandant que les frais de busage, de bordures, d'avaloirs soient financés en même temps que ceux du carrefour.

M. Jean-Paul Morgen rappelle que lors de la réunion de concertation du 19 février 2009 entre le Conseil Général et les élus des communes, il les avait interpellés à ce sujet. Le Président du Conseil Général ainsi que la Vice-présidente chargée des routes ont reconnu la nécessité de reprendre le dossier en réunion tripartite, à savoir le CG, la CAB et la Commune. Il précise que le trafic autoroutier est de plus en plus important et que la commune ne doit pas en supporter les frais, c'est du ressort du Conseil général, c'est au département de prendre en charge cette opération, cette départementale étant le seul passage possible pour les convois exceptionnels, une bonne partie de l'économie transitant par cette route.

En synthèse, M. Marc Laudie souligne que l'ensemble du Conseil approuve la démarche, à savoir que dans les réunions à venir la globalité des problèmes doit être abordée : busage, bordures, avaloirs et carrefour. Et ce de toute urgence afin de sécuriser le périmètre, voie piétonnière et voie roulante.

Les élus mandatent le maire Claude Girard, l'adjointe aux travaux Marie-Claire Debuissou/Kaufmann, le conseiller municipal Jean-Paul Morgen pour représenter la commune lors de ces réunions tripartites afin de déterminer la prise en charge des coûts inhérents à cette opération.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h40

et laisse ensuite la parole aux personnes présentes.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations

Ce registre peut être consulté en mairie